

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 31  
Représentés : 3  
Pour : 34  
Abstentions : 0  
Contre : 0

**OBJET : Exercice 2017 - Admission en non-valeur de créances éteintes**

L'An deux mille dix-sept, le vingt-deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize novembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, R. BENMERADI, Maires-Adjoints : ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

D. LAFON	à	F. GAGNARD
JP. AUBRUN	à	JC. PORCHERON
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN

**Absent : J. N'GALLE-EBOA**

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu les jugements de liquidation judiciaire et de rétablissements personnels prononcés puis transmis par le Trésorier depuis le 29 octobre 2016,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : de passer en charge de fonctionnement les créances éteintes pour un montant de 900.73 €. Les crédits sont inscrits au budget 2017 nature 6542.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 01/12/17  
Publication/Affichage du 06/12/17 au 06/02/18  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services

